

Ministry of Municipal  
Affairs and Housing

Ministère des Affaires municipales  
et du Logement



Housing Division

Division du logement

777 Bay Street, 14<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M5G 2E5  
Tel. 416-585-6738  
Fax 416-585-6800

777, rue Bay, 14<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5G 2E5  
Tél. 416-585-6738  
Télec. 416-585-6800

Le 3 septembre 2019

## NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Gestionnaires de services

EXPÉDITRICE : Janet Hope, sous-ministre adjointe, Division du logement

OBJET : Document d'information technique sur l'expiration des accords d'exploitation et des hypothèques relatifs aux logements communautaires

---

Je vous remercie du soutien que vous avez accordé jusqu'à maintenant à la mise en œuvre de la [Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire](#). La Stratégie, lancée en avril 2019, établit une orientation générale concernant le maintien, la réparation et la croissance du système de logement communautaire de l'Ontario et décrit l'approche du gouvernement pour préserver le parc de logements communautaires en Ontario.

Pour compléter la Stratégie, le ministère des Affaires municipales et du Logement a préparé un document d'information technique sur l'expiration des accords d'exploitation et des hypothèques qui servira de ressource aux gestionnaires de services et aux fournisseurs de logements. Nous avons demandé aux gestionnaires de services de distribuer ce document à tous les fournisseurs de logements communautaires dans leur zone de services.

Le document d'information explique ce qui se passe lorsqu'un accord d'exploitation ou une hypothèque arrive à son terme. Il ne vise pas à fournir une analyse des répercussions de l'expiration de ces accords et hypothèques sur les fournisseurs de logements ou les gestionnaires de services. Le ministère collabore avec les gestionnaires, les fournisseurs et les organismes du secteur du logement communautaire pour mieux comprendre ces répercussions et mettre en place un cadre amélioré à l'intention des fournisseurs de logements communautaires dont les obligations arrivent à leur terme.

Les gestionnaires de services et les fournisseurs de logements peuvent acheminer leurs commentaires et questions sur ce document d'information technique au ministère des Affaires municipales et du Logement en utilisant les coordonnées ci-dessous.

### Adresse postale :

Ministère des Affaires municipales et du Logement, Direction des politiques de logement  
777, rue Bay, 14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5G 2E5

### Courriel :

[HousingPolicy@ontario.ca](mailto:HousingPolicy@ontario.ca)